L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er FEVRIER 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Leaumont, à son magasin d'encan—Marchandises sèches, chaussures pour dames, habillements, chapeaux, &c.

Par Hoffman & Marks, à leur magasin d'encan—Marchandises sèches.

Par R. T. Montgomery, à son magasin d'encan—150 balles de coton, farine, porc, bœuf salé, &c.

Par D. E. Morphy, au poteau No 14, 1er district—Voiles, bateaux, &c.

Bateaux partant aujourd'hui lundi.

Pour Port Hudson et Baton Rouge—Le J H RUSSELL, capitaine S Hendrickson—à cinq heures de l'après midi.

Pour Baton Rouge—Le MITTIE STEPHENS, capitaine A. C. Geddie; commis J. H. Hoge—à 5 heures de l'après midi.

Nouvelles de l'Ouest.

Nous avons reçu hier soir, un journal de Cincinnati du 23, un de St Louis du 23 et un de Memphis du 26. Nous en avons extrait les nouvelles suivantes:

Les dépêches télégraphiques du Nord, reçues à Memphis, vont jusqu'au 24 au soir.

Un extrait de lettre du prince Maximilien au général Almonte a été publié à New York le 23, le prince lui fait savoir qu'il ne hâte pas à accepter la couronne du Mexique.

De Columbus, le 23, on annonce que James W. Love, un des guérillas de la bande d'Edmond, a été pendu par ordre des autorités militaires.

Une dépêche adressée au Bulletin de Philadelphie, annonce que le général Rosecrans doit prendre le commandement du département du Missouri.

Le général Schofield aura le commandement dans l'Est-Tennessee.

On mande de Chattanooga, en date du 20 janvier, que la place recevait des approvisionnements et que l'armée était dans de bonnes conditions. Le 17e régiment de l'Ohio est parti pour se rendre dans ses foyers. Les confédérés menacent les communications sur la rivière, près Harrison.

Une dépêche de Washington, du 22, annonce que le général Sheffield, accompagné de son état major, est parti la veille pour prendre le commandement à Knoxville, Tennessee. On n'était pas encore bien positif que Rosecrans devait être envoyé au Missouri; mais tout indiquait qu'il recevrait cette mission.

Une dépêche spéciale adressée de Washington en date du 21 annonce que positivement le général Schofield a reçu ordre de remplacer pour le moment le général Foster.

La législation sur la question de l'or a été abandonnée, le secrétaire du Trésor ne considérant pas urgent de recommander d'autres restrictions.

Longstreet renforcé par Lee.

New York, 21 janvier—Le correspondant du *Herald*, établi à l'armée du Potomac, dit:

"Un agent qui dit avoir quitté Richmond le 15 de ce mois rapporte qu'une ou deux divisions de l'armée de Lee sont parties pour aller renforcer Longstreet qu'on dit en marche sur Knoxville.

"On pensait à Richmond que les fédéraux devaient abandonner la Virginie, et que toutes les forces confédérées seraient concentrées pour combattre dans le Tennessee et le Kentucky."

Le général Butler a quitté le fort Monroe le 21, il n'espérait pas pouvoir échanger les prisonniers de Richmond avant un mois.

Des quartiers généraux de l'armée du Potomac, en date du 21, on annonce "Rien d'un intérêt spécial n'a transpiré dans l'enceinte de nos lignes depuis plusieurs jours. L'ennemi paraît jouir d'une même quiétude."

Congrès des Etats Unis.

La Chambre a passé un amendement au bill sur les taxes. Un droit de 60 cents par gallon sera prélevé sur les esprits distillés; deux cents par livre sur le coton, excepté celui acheté ou vendu par le gouvernement.

Un bill doit être présenté à la Chambre pour taxer les détenteurs d'or, lettres de change, etc., d'un droit de deux pour cent par mois.

De nouveaux règlements très importants doivent être établis par le secrétaire des finances sur le commerce des cotons.

On assure qu'on doit suivre dans l'Arkansas la même politique qu'on a été adoptée en Louisiane.

Le département du Trésor paye largement aux créanciers du gouvernement le 4 pour cent sur les *legal tender notes*.

Le marché monétaire à New York, le 22, cotait l'or à 157 5/8; les sterlings étaient calmes; l'argent était à 7; les actions en baisse et recherchées.

Le coton était calme à 84 et 84 1/2, la farine ferme de $6 90 à $7 10 l'extra, le blé mieux tenu à $1 55 le Chicago, le maïs a fléchi de un cent et valait 1 23 à 1 24 au magasin, le porc languissant; la graisse 13 3/4, le whisky 90 à 91 cts.

Le bateau Daniel G. Taylor est arrivé à Cairo, de la Nouvelle Orléans, le 21, allant à Cincinnati. Le Sultana et le Continental étaient en charge pour la Nouvelle Orléans.

La fleuve monte et la température est chaude.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Des avis de la Havane reçus à New York, confirment la fuite de Juarez et annoncent que San Luis de Potosi a été prise, sans opposition, le 24 décembre, par Mejia. Le 27, il a été attaqué par les forces venues de Durango et de Zacatecas. L'action a duré 4 heures, mais les troupes de Juarez ont été repoussées avec perte de toute leur artillerie, chariots, &c. Nombre de prisonniers ont été faits. Les fédéraux se sont alors repliés sur Maracaib, mais ont été de nouveau mis en déroute par les Français.

Une bataille a eu lieu à Ajusco, dans la vallée de Mexico, entre les Juaristes et les Français. Les premiers ont été défaits avec une perte de 50 à 60 hommes.

L'année 1864.

(Extrait de la *France* du 1er janvier)

L'année qui finit aujourd'hui lègue à l'année qui commence demain une situation dont la gravité mérite de frapper tous les esprits sérieux. Les questions les plus importantes, les problèmes les plus redoutables de l'existence des peuples ont été remués dans cette période de 1863, dont la dernière heure va sonner. Que nous réserve 1864? Est-ce la paix? est-ce la guerre? est-ce le développement fécond et régulier des principes de la civilisation moderne? est-ce une de ces ébranlements qui, en imprimant au monde des secousses violentes, le jettent en avant par de brusques soubresauts qui font surgir le progrès du sein des ruines?

Telles sont les impressions que l'état de la société européenne éveille en ce moment, et qui donnent à cet avènement d'une année nouvelle quelque chose de particulièrement grave.

Nous pensons que, sans chercher à prédire, il est permis de prévoir. La prévoyance est le premier devoir de ceux qui sont associés au gouvernement des peuples. Quelles perspectives s'ouvrent pour l'Europe? Quelle situation se dessine pour la France? Voilà ce que nous voudrions examiner.

D'abord, reconnaissons une grande vérité de l'ordre moral, qui domine l'histoire parce qu'elle est prise dans l'essence même de l'humanité. De même que l'homme aspire au bonheur sans pouvoir jamais l'atteindre, les peuples tendent au perfectionnement sans qu'il leur soit permis d'y arriver.

Les peuples, comme les hommes, sont voués à des agitations que rien n'épuise, et qui sont intarissables comme les passions dont elles procèdent. Selon la belle expression de Royer-Collard: "La société porte en elle même la loi du mouvement qui ne lui permet jamais ni le repos, ni la paix, et les gouvernements qui la dirigent ne sauraient être des tentes dressées pour le sommeil."

Ainsi donc, dans l'avenir comme dans le passé, le monde obéit aux lois supérieures qui le dominent; il n'est point réservé aux jouissances faciles. Chaque pas qu'il fait en avant découvre devant lui une nouvelle carrière à parcourir, et les progrès qu'il accomplit, loin de satisfaire son ambition, ne servent qu'à l'exciter en accroissant la force d'impulsion qui l'entraîne.

Telle est la loi de l'humanité; telle est la loi de la politique.

Est-ce que cette loi ne se manifeste pas visiblement dans la situation actuelle de l'Europe? Malgré toutes les précautions pour enfermer dans un cercle de fer l'activité des peuples, elle déborde, elle renverse les barrières, elle brise les résistances. Il y a juste un demi siècle, les principes de liberté que la France avait semés sur le sol européen, en parcourant de son sang, étaient écrasés et étouffés sous les pas de deux millions de soldats [illegible] contre la puissance nouvelle qu'elle représentait, et portant jusqu'à Paris, avec les armes victorieuses de la coalition, la dictature de l'absolutisme. Aujourd'hui, que reste-t-il de cette situation? que reste-t-il de l'œuvre de la vieille Europe, triomphante à Waterloo? Que reste-t-il de ce traité de Vienne, qui semblait asseoir sur des bases indestructibles le nouveau droit international?

Tout cela est détruit ou chancelant. C'est l'héritier du glorieux vaincu de Waterloo qui gouverne la France; les distributions territoriales réglées par le Congrès de Vienne sont bouleversées; de nouveaux royaumes ont surgi, l'Italie est libre depuis les Alpes jusqu'au Mincio; la Belgique est un Etat indépendant. Nice et la Savoie sont françaises, et de ces traités qui devaient tout régler, il reste à peine quelques pages mal cousues, sur lesquelles les événements, plus forts que les souverains, font chaque jour de nouvelles ratures.

Cette condition, qui devient de plus en plus intolérable pour l'Europe, la conduit fatalement à l'un de ces deux résultats, si bien précisés par le discours du 5 novembre: un congrès avant la guerre ou une guerre avant le congrès.

La situation actuelle est fausse; elle ne peut se prolonger qu'au milieu des complications, des troubles et des convulsions qui accompagnent toujours des crises comme celle que l'Europe subit en ce moment. Comment en sortir? l'Europe préférera-t-elle les chances de révolution, en quelque sorte permanente, aux avantages du grand arbitrage que lui a proposé l'Empereur Napoléon?

Eh bien! nous sommes convaincus que l'idée du congrès, idée hardie, grande, généreuse, doit s'imposer nécessairement aux souverains qui s'y montrent le plus incrédules ou le plus opposés.

C'est une idée juste, parce qu'elle répond à une nécessité; elle soulève contre elle, cela est vrai, des objections qui, au premier aspect, ont une valeur réelle, parce qu'elles sont tirées de l'état actuel des choses et de la difficulté de changer le droit [illegible]; mais comme il est plus difficile encore de le maintenir, ces objections disparaissent à l'évidence des choses.

La pensée [illegible] les traditions, les habitudes, les arguments de la diplomatie, a pour lui des événements. Chaque jour qui s'écoule, chaque complication qui se produit, chaque [illegible] qui éclate, lui rendent les esprits. On ne l'accepte pas encore, mais il s'impose de plus en plus.

Il est donc permis de prévoir la réunion d'un congrès pour l'année 1864.

Ce serait le plus grand et le plus heureux événement des temps modernes. En réglant sur des bases de droit les rapports des Etats entre eux, il assurerait une longue paix, il aurait pour conséquence le désarmement et l'immense développement du crédit public.

1864 sera une année privilégiée et bénie dans l'histoire, si elle amène un tel résultat.

Quant à la France, elle peut beaucoup par son attitude pour l'accomplissement de ces glorieuses destinées de l'Europe nouvelle. Elle n'a, aujourd'hui, qu'à attendre. Toute impatience de sa part serait une menace et un affaiblissement de son initiative.

Notre politique extérieure a été définitivement déterminée par le discours du 5 novembre. Elle ne cherche plus, comme autrefois, des alliances pour sauvegarder son influence ou réaliser ses ambitions; elle ne transporte plus successivement le pivot de l'équilibre du monde à Pétersbourg, à Vienne ou à Londres; elle ne demande rien pour elle; elle n'a besoin de rien; elle a assez de gloire, elle a assez de territoire.

Sa meilleure frontière, c'est son armée; elle sera mieux protégée par ses aigles que par le Rhin. Elle est inattaquable au sein de sa prospérité, de son unité et de son patriotisme. Quand elle provoque l'arbitrage de l'Europe pour des intérêts qui ne l'engagent pas, elle est donc bien forte, et elle n'a qu'à laisser faire cette puissance irrésistible qui s'appelle la nécessité et qui, à une heure donnée, rend possible tout ce qui est inévitable.

Ce qu'il faut à notre pays, ce que nous espérons de la sagesse de l'Empereur et de son gouvernement, c'est une politique d'attente et de conciliation. Le but de la France, c'est la paix; le moyen par lequel elle veut l'atteindre, c'est la paix. Elle n'entend se jeter dans aucun conflit pour l'irriter, dans aucune querelle pour l'agrandir. Elle reste calme et confiante, tenant dans ses mains l'arbitrage de l'Europe comme un appel incessant à la raison et à la conscience des souverains.

C'est pourquoi nous pensons que toute l'activité du gouvernement doit se porter vers nos affaires intérieures. Créons chez nous la stabilité, par la conciliation, par la modération, par l'application du droit dans nos institutions, par une pratique large et sincère des libertés publiques.

En un mot, montrons à l'Europe l'exemple d'un peuple libre dans un gouvernement fort, et disons-nous bien que c'est en fondant l'ordre légal en France que nous créerons l'ordre moral en Europe.

Faisons cela, et l'année qui va commencer demain nous donnera autant de garantie, de sécurité, que nous lègue d'incertitudes et de trouble l'année qui va finir ce soir.

THEATRE DES VARIETES.—La représentation de ce soir, à ce théâtre, a lieu au bénéfice de M. Lewis Baker, l'habile directeur de cet établissement. M. Baker est un artiste consciencieux qui remplit toujours ses rôles avec talent et convenance; le public ne saura manquer de se montrer reconnaissant envers lui dans cette circonstance.

Le programme se compose de la pièce favorite "*Dot or the Cricket of the Hearth*," jouée par MM. Lewis Baker, Lawrence Barrett, Dan Setchell, Joseph Barrett, et Mmes Fisher Baker et Viola Barrett, et de la comédie de Shakespeare "Comedy of Errors."

Louisiana Academy.—M. A. FERRIER directeur de cette institution de jeunes gens, vient d'organiser à titre gratuit, pour ses élèves un cours complet de tenue des livres et d'arithmétique commerciale.

Nous ne pouvons qu'approuver M. Ferrier dans les efforts qu'il fait pour mériter de plus en plus la confiance des familles qui désirent donner à leurs enfants une éducation solide et profitable, et nous le félicitons d'avoir complété ses cours par l'étude la plus indispensable au pays.

Les écoliers du plus jeune âge sont reçus au LOUISIANA ACADEMY.

Les prix on ne peut plus modiques, varient de $4 à $8, selon le degré d'avancement des élèves. Celui du pensionnat est aussi très modéré.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Institut, rue Hôpital, 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Marchandises de printemps.—La maison J. Levois & Cie., Canal et Bourbon, fera, lundi 1er février, l'ouverture d'un magnifique assortiment de marchandises de printemps qu'elle vient de recevoir du Nord et d'Europe. Nous appelons l'attention des dames sur cet avis. [illegible] M. J. Levois & Cie n'importent que de belles et bonnes marchandises, qu'ils vendent néanmoins aux prix les plus réduits de la place.

Chemises françaises.—A l'ancien établissement de M. Leighton, encoignure des rues Canal et St. Charles, on vient de recevoir un nouvel envoi de chemises françaises. Ces chemises sont généralement préférées aux autres et l'on ne saurait en trouver de mieux faites et de mieux conditionnées. Voir l'annonce.

Maison C. Ravelet.—Cette maison vient de recevoir de France, par la voie de New York, un admirable choix de marchandises sèches achetées expressément pour elle, avant la grande hausse, par la maison Ravelet de Paris, et qu'elle pourra conséquemment vendre au dessous du cours. Les marchands de la ville et de la campagne s'empresseront de profiter de cette bonne occasion.

Propriétés à vendre.—M. E. FAUCHET, courtier, 56 Passage de la Bourse, a quelques belles propriétés à vendre. Elles consistent en maisons et en terrains, situés dans les meilleurs quartiers de la ville. Voir ses annonces.

Lager Beer.—JOHN HOSCH, 58 Bienville, a reçu par le "Geo. Cromwell" d'excellent LAGER BEER de New York. Pour aider à déguster cette délicieuse boisson, il y aura dans les salons de M. Hosch des sandwiches magnifiques.

Consultations du Docteur Follin.—Le docteur A. FOLLIN donne des consultations de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, rue du Canal, No 154, sur les maux de gorge, les affections pulmonaires et les maladies du cœur. Voir aux annonces dans une autre colonne.

CHRONIQUE LOCALE.

ACCUSATION DE MEURTRE.—Le verdict d'un jury d'enquête accuse le nègre Sam. Young d'avoir, dans une querelle, fracassé le crâne et causé la mort de Henry Scott.

Le meurtrier a été conduit au workhouse où l'inculpé et le défunt avaient été envoyés pour larcin.

MYSTERE ECLAIRCI.—On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la forte somme en greenbacks dont nous avons mentionné la disparition et qui aurait été volée à un assistant du payeur des Etats Unis. Le voleur est un domestique de confiance de l'officier. Il a dit qu'ayant trouvé la clé du coffre fort dans la poche du payeur, il n'avait pu résister à la tentation et s'était servi avec effraction. On n'aurait peut-être pas découvert le vol s'il n'avait montré un billet de cinq cents piastres et éveillé ainsi les soupçons.

L'accusé avoue qu'il a brûlé une partie des billets, mais il croit qu'il sera impossible de trouver ceux qu'il a cachés. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

VOL.—Un voleur s'est introduit, hier, vers quatre heures, chez un marchand d'huîtres de la rue St Philippe (No 177) et a emporté une quinzaine de piastres en petites monnaie.

INCENDIE.—Le feu a pris, dans la nuit de samedi à dimanche, dans du foin déposé derrière une cuisine de l'angle des rues Miro et Quartier. On a promptement étouffé les flammes.

UN HOMME HEUREUX.—Th. McGowan, soldat du 75e régiment de New York, arrêté ivre et amené au corps de garde du Premier District, avait cent piastres sur lui.

UN CAS DE LEGITIME DEFENSE.—M. Dannoy, planteur de Lafourche, accusé d'avoir tué le nègre Dorsey qui l'avait attaqué, a subi, hier, un interrogatoire à la suite duquel le Prévôt a prononcé l'acquittement, en décidant que c'était un cas de légitime défense.

Les témoignages ont établi que Dorsey était fort emporté et que dans ses accès de colère il ne reconnaissait personne. Un jeune nègre du nom d'Oscar et un autre plus âgé, du nom de Thomas Laurie, ont déclaré avoir vu l'accusé faire feu sur Dorsey tandis que celui-ci était debout devant lui, les mains dans les poches.

M. Marshal a déclaré avoir vu, en face de chez lui, M. Dannoy retraitant devant un robuste nègre armé d'un baton. Lorsque M. Dannoy cessa de battre en retraite (il était alors acculé à la galerie) il fit feu sur l'assaillant. M. Marshal a ajouté qu'il n'avait pas vu le jeune nègre dont il est question plus haut.

M. R. F. Dannoy, frère de l'accusé, a déclaré qu'à l'arrivée des témoins en ville il demanda au jeune nègre comment la chose s'était passée et que Oscar lui répondit qu'il n'avait rien vu, qu'il avait seulement entendu la détonation, mais que Thomas lui avait dit de déclarer qu'ils avaient tous deux vu l'accusé faire feu sur Dorsey tandis que ce dernier avait les deux mains dans ses poches. Oscar a ajouté que ni Thomas ni lui n'avaient été témoins de ce qui s'était passé.

EDITION D'HIER MATIN.

Nouvelles par la voie du Sud.

Des journaux de Mobile, de Montgomery et de Richmond, du 14, du 18 et du 20 janvier, l'*Era* a extrait les nouvelles suivantes:

Escarmouche.

Russellville, 18 janvier.—Un détachement d'éclaireurs de l'ennemi a refoulé nos piquets de cavalerie aujourd'hui, mais pour être refoulé bientôt lui-même. Les piquets des deux côtés occupent maintenant leurs premières positions.

On a entendu hier un feu très vif d'artillerie dans la direction de Jonesville. On suppose que l'ennemi attaque le général W. E. Jones.

Le temps est sombre et il tombe un peu de neige.

De l'armée de Lee.

Orange Courthouse, 18 janvier, par Richmond, 18.—L'ennemi a récemment porté ses piquets jusqu'à Robinson's River, ce qui est un progrès de un ou deux milles.

Le temps a été chaud avec de fortes pluies qui ont duré 24 heures.

Le Rapidan est gonflé et la route a un pied de boue.

Les déserteurs qui sont venus dans nos lignes ne mentionnent aucun mouvement de l'ennemi.

Richmond, 18 janvier — Nombre de gens du Nord qui se trouvent ici tâchent d'obtenir des passeports pour aller en Europe.

Un télégramme particulier d'Augusta dit que le vice-président Stephens a été pris hier de maladie violente.

Petite vérole à Knoxville.

Russellville, 18 janvier—La petite vérole fait encore ici beaucoup de victimes parmi les yankees et les nègres.

Il y a 600 cas de cette maladie dans la ville. A cause de cela et de la rareté des fourrages, le corps principal de l'ennemi s'est porté jusqu'à Strawberry Plains et dans le pays de French-Broad, en ne laissant ici qu'une garnison de 600 hommes. Un nègre barbier de Cincinnati recrute ici pour des régiments de nègres.

Un membre de la cavalerie tennesseeienne capturé dans nos lignes a été pendu comme espion le 8.

Nos troupes se sont portées en avant le 14, dans le but de chasser l'ennemi de French Broad et l'ont rencontré près de Chuckey River samedi. Il n'a fait qu'une faible résistance et s'est replié dans la direction de Dandridge, poursuivi par nos troupes, qui pressent leur marche. Hier, on a entendu une lourde canonnade dans cette direction jusqu'à la nuit.

Orange, C. H. 19 janv.—Mosby a surpris un piquet de cavalerie ennemi près de Warrenton, vendredi dernier, faisant 8 prisonniers et prenant à la fois leurs chevaux et leurs équipages.

Bruit d'une incursion par Sherman.

Waterford, 19 janv.—200 hommes partis du Tennessee sous le capitaine Fenn, pour rejoindre Forrest, sont arrivés ici aujourd'hui. Ils ont quitté Jackson, Ten., jeudi, et ont traversé le chemin de fer de Memphis et Charleston samedi soir à Middleton. Ils disent que beaucoup d'autres viennent, et que l'ennemi va évacuer la route de Corinth à Lagrange. La ville de Jackson, Tenn., n'avait pas été brûlée.

Ils ont appris que le corps de Sherman, fort de 11,000 hommes, est à Lagrange, dans l'intention de faire incessamment une grande incursion vers le Sud.

AFFAIRES EN LOUISIANE.

Mobile, 16 janvier—Une dépêche spéciale au *Daily News*, datée de Semmit, dit que le général Taylor était à Alexandrie, Le, le 15 du courant et qu'il s'y fortifiait.

Le général Franklin était à la Nouvelle Ibérie, avec une division.

De 12000 à 15000 hommes de troupes sont campés à Alger, pour aller de là à Mobile, suppose-t-on. Une grande flotte de transports les attend sur le lac. Cette flotte n'a plus besoin que d'un approvisionnement de charbon déjà arrivé en grande partie.

Il y a cinq canonnières à l'embouchure de la Rivière Rouge.

Notre cavalerie a fait une pointe sur Bayou Sara, le 9, et a pris deux spéculateurs.

Meadville a été saccagée et 20 hommes ont été pris par 300 Yankees venus de Natchez.

Wirt Adams a vivement pressé l'ennemi à Baton Rouge. Il a pris dans les environs de cette ville un lieutenant et 15 hommes.

Les avis de la Nlle Orléans disent que toutes les troupes rebelles qui opèrent dans l'Ouest de la Louisiane se concentrent dans le cœur du Texas pour attaquer successivement tous les points de la côte occupés par les troupes fédérales.

Affaires en Georgie.

Dalton, 16 janvier—Les derniers mauvais temps ont retardé les approvisionnements de l'ennemi.

On fait de grands préparatifs pour la campagne du printemps.

L'armée grossit rapidement et se trouve dans d'excellentes conditions.

La température se radoucit.

Nouvelles de Charleston.

Charleston, 16 janvier—Le bombardement de la ville continue. L'ennemi a fait exécuter de nouvelles reconnaissances et on s'attend à un mouvement prochain.

Les Yankees sont toujours à l'œuvre à Gregg et accumulent des munitions pour les batteries de la pointe Cumming.

La flotte est dans le plus grand calme.

Congrès des Etats Confédérés.

Richmond, 13 janvier—Le Sénat a adopté une résolution qui charge le comité militaire d'examiner s'il y a lieu d'organiser un corps d'invalides, composé de soldats rendus impropres au service par blessures ou par maladie, et qui auraient à faire un service facile, et une autre résolution qui charge le même comité d'examiner le projet d'employer au service comme cuisiniers, charretiers et terrassiers tous les nègres libres de 18 à 50 ans.

On a soumis au Sénat une résolution importante qui approuve le refus de traiter avec la bête Butler et qui déclare que le choix de celui-ci par les fédéraux a été fait dans le but d'entraver l'échange des prisonniers à des conditions raisonnables; que la prétention d'échanger des soldats nègres dont le *status* d'après nos lois est bien connu, est injustifiable d'après la raison et le droit des gens, qui donne à toute nation le droit de punir ceux de ses sujets qui sont pris en armes contre elle, et qu'accueillir une pareille prétention serait sanctionner l'insurrection. La résolution a été portée au rôle des séances secrètes.

Le Sénat a passé une loi qui établit une agence des postes et une agence du trésor dans le département du Trans-Mississippi. Il a passé le bill qui établit un hôtel des invalides pour les soldats vétérans. Tous les officiers, soldats et marins ou retraités ou déchargés pour cause de blessures ou de maladies, y seront admis et y resteront tant qu'ils voudront.

On se préoccupe beaucoup des dispositions de la loi de finances passée par la Chambre en séance secrète, samedi, mais on ne les connaît pas encore. Samedi, le Sénat a passé en séance secrète un bill militaire important qui a été envoyé à la Chambre.

Richmond, 19 janvier.—Le Sénat a repris la discussion du bill de la Chambre pour amender la loi sur les levées en nature, et a voté le bill avec un amendement. Les débats ont été très intéressants. Le Sénat a passé le bill de la Chambre pour la punition de ceux qui excitent les soldats à déserter ou les recèlent. Le bill pour régler le commerce avec l'étranger a été porté au rôle des séances secrètes.

Ce matin, à la Chambre, le comité des voies et moyens a fait un rapport sur un bill ayant pour objet d'exempter de la taxe en nature le coton et les autres produits détruits par ordre du gouvernement et pour suspendre la perception de la taxe sur les propriétés prises par l'ennemi ou par les autorités confédérées sans indemnité, jusqu'à ce que cette indemnité soit accordée. Le bill a été passé. Le même comité a rapporté un bill pour autoriser l'émission de certificats payables à présentation pour payer l'intérêt sur l'emprunt des quinze millions. Le bill a été passé.

Nouvelles du Sud par la voie du Nord.

Un imprimeur de Richmond arrivé [illegible] à Washington, dit une dépêche du 1[illegible], [illegible] que les rebelles [illegible] bataille tous les hommes en état de porter des armes, jusqu'aux jeunes gens de 16 ans et [illegible] de 60 ans. [illegible] Ce qu'il imprimeur dit que le gouvernement rebelle nous étonnera au printemps par le nombre et la puissance effective de ses troupes. L'armée de Lee ne passe pas pour avoir reçu de grands renforts mais celle de Johnston dans le Sud Ouest s'est considérablement augmentée par la conscription. Les rebelles consentiront sans doute à un échange de prisonniers, pour avoir le service de leurs hommes et pour se débarrasser des nôtres qui sont pour eux un fardeau.

La construction des navires de fer a été abandonnée à Richmond afin d'envoyer le fer à Charleston et à Savannah, pour compléter des navires dont la construction est fort avancée.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Refus d'admission à la Chambre.

Le comité sur les élections a rejeté les demandes de Joseph Segar de la Virginie et de Field de la Louisiane qui voulaient siéger comme représentants.

La lieutenance générale.

Le comité militaire de la Chambre a décidé qu'il serait fait un rapport favorable à la création de l'office de lieutenant-général. Quelques membres ont donné avis qu'ils s'opposeraient au bill si l'on voulait y insérer le nom de Grant ou celui de Halleck. Grant doit rester à la tête de l'armée pour la campagne prochaine et Halleck n'est pas appuyé pour des raisons très différentes.

Le secrétaire Seward dans une lettre au ministre Adams, datée du 6 octobre dernier, dit: Les Etats Unis maintiennent et doivent insister sur ce point que le gouvernement britannique est justement responsable des dommages que les citoyens des Etats Unis, dans la jouissance paisible de leurs droits légaux, éprouvent par le fait de l'*Alabama*, navire qui a été construit et équipé dans les eaux britanniques. Le secrétaire d'Etat, en conséquence, ne peut pas détourner M. Adams de faire valoir les réclamations qu'il a maintenant entre les mains.

Le bill d'indemnité de Fernando Wood requiert que le secrétaire du trésor, paye au contrôleur de la ville de N. York, sur les fonds disponibles, les dépenses encourues par la corporation pour l'enrôlement, l'entretien, l'approvisionnement, l'armement et l'équipement des troupes employées à combattre la présente insurrection contre les Etats Unis, dépenses qui seront justifiées par des titres valables soumis à l'inspection des autorités compétentes du trésor.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS 1er

XIII.

La Crypte.

Pendant que M. le connétable s'éloignait triomphant du château de Montchenu et que le roi y rentrait, furieux d'avoir été joué en même temps par l'ami de la veille et par la jeune fille qu'on nommait déjà la favorite du lendemain, une scène assez singulière se passait dans la chambre de madame Diane. Inquiète de la disparition de Clotilde, et obsédée du désir de se venger, elle avait inutilement fait chercher sa rivale. Soupçonnant les nains de complicité dans cette fuite inexplicable, elle avait ordonné de les arrêter et de les conduire en sa présence.

Bernard, le majordome, n'avait pu mettre la main que sur l'imprudente Chevrette, qui s'occupait à remplir ses poches des sucreries, des fruits et des gâteaux oubliés sur la table royale.

La naine parut toute tremblante devant la comtesse; elle s'attendait à une sévère correction pour cet abus flagrant de l'hospitalité. Dès qu'elle l'aperçut, soit frayeur, soit légèreté, elle faillit trahir le secret de Clotilde, car elle se prosterna à genoux et dit d'une voix criarde:

—Ne me faites pas châtier, madame; ce n'est point par gourmandise que je grignotais quelques massepains et buvais quelques gouttes de vin de Chypre.

—Rassure toi, pauvre folle, répliqua Mme de Montchenu; ce n'est point pour ce grand crime que tu comparais ici.

—Je vous assure, madame, que le pannetier et le sommelier nous avaient oubliés dans ce grand tumulte de fête. J'étais restée seule devant cette table chargée de fruits, de dragées et de gâteaux, et je n'ai pu résister à la tentation de faire quelques provisions pour mon frère....

La comtesse l'interrompit sévèrement.

—Ton frère mériterait d'être mis au pain et à l'eau; il s'est conduit comme un déloyal: il a enlevé cette belle Clotilde, qui était placée sous ma protection.

Chevrette sourit et cligna des yeux:

—Oh! vous avez tort de l'accuser, madame; s'il a enlevé la belle demoiselle, ce n'est qu'avec son consentement.

—Tu avoues donc que j'ai deviné juste? dit vivement Mme de Montchenu.

Chevrette se mordit les lèvres; son imprudence avait confirmé les soupçons de Mme Diane.

—Tu sais donc où il est, continua celle-ci, puisque tu fais la collection de gâteaux pour lui?

—Je vous assure que non, madame.

La comtesse frappa du pied avec impatience et ajouta:

—Tu sais certainement où Moucheron a conduit cette gentille fille.

La naine, de plus en plus effrayée, se traîna vers elle, et baisant humblement le bord de sa robe.

—Je vous assure, madame, que si Moucheron a commis cette vilaine action, ce que je ne puis supposer, il s'est bien gardé de me confier son projet. Il sait, poursuivit-elle avec une ridicule emphase, que je suis une honnête et vertueuse dame, et que je l'aurais empêché de fuir avec cette étrangère.

Puis baissant les yeux sous le regard fixe et ironique de Mme Diane, elle dit avec des sanglots et des larmes:

—Non, je ne voudrais jamais croire qu'il eût la cruauté d'abandonner sa pauvre sœur pour courir les champs avec une inconnue.

La comtesse comprit bien qu'elle ne parviendrait pas à tirer la vérité de la bouche de la naine en procédant comme un juge par un sévère interrogatoire; elle changea aussitôt de batterie, et lui caressant le menton.

—Au fait, tu as raison, mignonne, dit-elle, je crois ton frère incapable d'un si noir abandon; il ne te laisserait pas exposée à la colère du roi pour l'amour de cette péronnelle; il n'est pas assez fou pour agir ainsi à ses intérêts. Laissons là notre débat. Mais tu es une fille d'esprit et de goût, Chevrette, et je veux te demander conseil.

La naine suivait tous les mouvements de la comtesse avec une agitation et une inquiétude singulières. Diane feignit de n'y pas prendre garde, et, s'avançant avec insouciance vers une crédence où des écrins à demi ouverts laissaient étinceler des pierres précieuses, colliers, bagues et bracelets, elle ajouta:

—Je veux essayer l'effet de ces bijoux, que j'ai tirés de leurs coffrets pour me parer, suivant le désir de mon mari, en présence du roi et de la cour. Comment trouveras-tu ces rubis?

Les yeux de Chevrette brillèrent en regardant ces merveilleux joyaux; elle pensait:

—Sont-elles heureuses, ces nobles dames! Et comment ne seraient-elles pas belles avec ces splendides ornements?

—Ces rubis sont admirables, répondit-elle à voix haute, et s'ils étoilaient mes cheveux, Moucheron lui même ne me reconnaîtrait pas, tant je serais éblouissante.

La comtesse sourit:

—Eh bien! je veux te voir transformée en dame de la cour, ma fille.

Elle lui attacha au cou le collier de rubis. La naine feignit de lui opposer une résistance qui ne fut nullement désespérée, mais elle se gonfla de joie.

—C'est vrai, dit Mme Diane en la contemplant avec une sorte d'extase, ce collier t'embellit extraordinairement, mais il jure avec le reste de ton équipage. Voyons, essaye ces bagues d'améthyste et ce bracelet d'émeraude.

—Oh! madame, vous me rendez confuse, murmura la naine en essayant de rougir, mais son cœur débordait d'orgueil.

—Je suis sûre, dit la comtesse avec une admiration parfaitement jouée, que si nos gentilshommes te voyaient, ils te trouveraient plus jolie que cette [illegible] et revêche Clotilde.

—Croyez-vous, madame?

—Tiens! laisse moi accrocher à tes oreilles ces pendants de topaze, couronner ton front virginal de ce diadème d'aigues marines, et piquer ces épingles de diamant dans tes cheveux. C'est cela. Et maintenant j'affirme que le roi lui même ne saurait te regarder sans oublier cette fille, qui est la [illegible] dans l'ombre.

La naine sourit d'un air modeste; elle jouait la pudeur, mais ne se sentait pas d'aise, tandis que Mme. Diane l'attifait et la faisait marcher, virer, tourner, comme un enfant qui joue avec sa poupée.

—Oh! madame, vous êtes mille fois trop indulgente. Certe, je vous dois d'être embellie, mais S. M. François 1er ne daignerait pas abaisser ses yeux jusqu'à sa chétive servante. Je suis vraiment trop petite.

—Tout ce qui est petit est joli, répliqua gravement la comtesse, et je suis bien convaincue que le seigneur Moucheron n'a pas eu le mauvais goût de fuir avec Mlle Clotilde, quand il peut donner le bras à une sœur si charmante, si triomphante, si rayonnante.... car ces parures te donnent l'air d'une véritable reine....

—Oh! madame, vous me flattez! dit Chevrette en lui adressant une grotesque révérence.

Diane gardait avec peine son sérieux, car la naine, ornée de tous ces bijoux disparates, offrait un spectacle d'une irrésistible gaîté. Ce bariolage extravagant de pierreries la faisait ressembler à une de ces idoles chinoises ou hindoues, à un de ces fétiches informes et monstrueux qui excitent l'admiration ou la terreur chez les peuples enfants.

—Maintenant je vais poser mon manteau de velours sur tes blanches épaules, reprit la comtesse, et tu ressembleras à Mme Junon présidant le conseil des déesses.

Elle la couvrit aussitôt d'un manteau traînant jusqu'à terre, et dont les plis accumulés l'empêchaient presque de marcher.

—Ta toilette est achevée, mignonne, et tu peux t'en assurer, ajouta-t-elle en lui faisant signe de consulter le miroir.

La naine obéit, et poussa un cri de surprise et de joie.

—Eh bien! demanda Diane, envieras-tu encore la beauté de ton amie Clotilde? Je voudrais la voir là, à côté de toi avec son air froid et hautain, pour jouir de l'emportement sur cette face souveraine et épanouie.

Chevrette hocha la tête.

—Oh! oui, je voudrais paraître ainsi attifée devant Moucheron, qui me traite toujours de coquette!

—C'est impossible, soupira Mme de Montchenu; ton frère a sans doute accompagné cette belle et ils sont malheureusement déjà bien loin du château.

—Qui sait? dit involontairement la naine en se mirant toujours avec complaisance de la tête aux pieds. Peut-être ne sont-ils pas encore bien loin.

A ces mots, la comtesse se laissa emporter par son impatience; elle oublia sa comédie, le sang monta à ses joues, elle saisit le bras de Chevrette et lui dit avec une vivacité fébrile:

—En es-tu sûre? tu connais donc leur refuge? tu sais la route qu'ils ont suivie?....

La naine, brusquement tirée de son rêve, tressaillit, regarda avec étonnement Mme Diane, et la mémoire lui revint.

—[illegible] Dieu! mon Dieu! quelle billevesée [illegible] sortie de ma bouche! s'écria t-elle avec une expression de douleur. Moucheron [illegible], mais je n'ai rien dit de mal, n'est-ce pas? [illegible] rien qui puisse nuire à mon [illegible]

[illegible] comprit son imprudence et voulut [illegible] son rôle de séduction, mais il [illegible]. Elle ne put tromper Chevrette, qui [illegible]

[illegible] tout à toi, mignonne, reprit-elle [illegible]

—[illegible] ce bracelet, ce collier? demanda la naine, stupéfaite et désenivrée.

—Tout, mais à une condition.

—Le manteau de velours aussi? ajouta Chevrette en balayant majestueusement le plancher de ses longs plis.

—Le manteau aussi, et les pendants d'oreille, et les diamants qui brillent comme des étoiles dans tes cheveux.

La naine essaya de sauter de joie et battit des mains. Mme Diane reprit:

—Tout cela te va trop bien pour que je t'en dépouille, mais il faut que ta beauté fasse pâlir de jalousie cette Clotilde.

Chevrette écoutait en souriant.

—Il faut qu'elle te voie dans toute ta splendeur....

Chevrette pâlit.

—Il faut que tu ailles la chercher et que tu me l'amènes.

Chevrette regarda tristement la comtesse.

—Et si je n'obéis pas, vous me reprendrez les bijoux, madame?

—Oui, dit froidement Diane.

—O mon Dieu! soupira Chevrette en regardant les joyaux, ils me faisaient si belle!

Puis elle défit l'agrafe du manteau et le jeta péniblement sur une chaise à haut dossier sculpté. Diane la regardait. Elle détacha les bagues, les bracelets; elle arracha les épingles de diamant, en soupirant et sanglotant.

—Que fais-tu, sotte créature? lui dit la comtesse.

—Je vous rends vos joyaux, madame; je ne puis pas les gagner, puisque vous voulez que je vous amène Clotilde, et que je ne sais pas sa retraite.

La jeune femme sourit.

—Chevrette, assez de comédie, répliqua-t-elle; garde ces babioles. Tu sais où est Clotilde. Tu as laissé échapper ton secret tout à l'heure, et si tu refuses d'en dire plus long, ce sera mauvaise volonté et péché d'ingratitude. Sais-tu bien comment on châtie les chiens rebelles?

La naine commença à trembler. Diane s'en aperçut et continua d'une voix dure:

—Si tu parles, je te laisse les bijoux. Si tu te tais, tu seras enfermée pendant trois mois, au pain et à l'eau; de plus, fustigée matin et soir par les pages, qui s'amuseront de tes cris, de tes contorsions et de tes grimaces.

La pauvre Chevrette pâlit affreusement et se mit à pousser de petits cris plaintifs comme si elle eût déjà senti les verges redoutables cingler ses épaules nues.

A continuer.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 1er février 1864.

Arrivé depuis samedi, 37 bœufs et 5 cochons. Vendu, 50 bœufs, 45 cochons, 100 moutons et 10 veaux. A vendre, 367 bœufs, 131 cochons, 244 moutons et 275 veaux.

Bœuf de l'Ouest 1re qualité, net		22 cts la liv.
" " 2e "		20 "
" " 3e "		18 "
Vaches, 1re qualité, par tête		$35 à [illegible]
" 2e "	par tête	$[illegible]
Veaux, 1re qualité,	par tête	$[illegible] à 25
" 2e qualité,	par tête	$[illegible] à 15
Cochons, par gr.		12 à 15 cents la livre.
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$[illegible] à [illegible]
Vaches à lait, par tête,		$30 à [illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, lundi 1er février, à 10 heures et demie, au magasin d'encan rue du Camp, No 38, farine, porc mess, bœuf, &c.

Les capitaines, les fabricants de voiles, &c trouveront leur intérêt à assister à la vente de voiles, gréements, cordages et bateaux, annoncée par M. D. E. Morphy, encanteur. Voir l'annonce.

AVIS.

Le magnifique steamer neuf HAVANA, de la malle des Etats Unis, est en débarquement au pied de la rue St Joseph. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises, autrement les dites marchandises seront emmagasinées aux frais et risques des propriétaires. AVENDANO BROS, Rue de la Douane, No 116. 30jan—3t ou au commis surveillant le déchargement.

Les Maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de cœur, traités par l'inhalation.

LE Dr. A FOLLIN annonce aux personnes qui souffrent de la consomption, des bronches, de l'asthme ou d'une maladie quelconque de la gorge, des poumons et du cœur, qu'elles peuvent le consulter à son cabinet, RUE DU CANAL, No 154, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Les malades qui demeurent à la campagne et ne peuvent pas venir le consulter peuvent s'adresser à lui par lettre. Consultations en français, en anglais et en espagnol. 1 fév—1

Chemin de fer Pontchartrain. *Arrangements d'hiver.*

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 18[illegible], les convois partiront comme suit:—DEPARTS—DE LA VILLE. DU LAC. [illegible]

Le convoi, sur avertissement spécial, s'arrêtera [illegible] de Gentilly. G. PANGELY, Surintendant.

AVIS. Le magasin de Pianos de A. PARRIER est transféré pour le moment rue Royale, Nos 280 & 282, entre les rues St Philippe et Ursulines, côté du [illegible]

LE Gén. BANKS SUR L'ELECTION

LETTRE IMPORTANTE AU FREE STATE COMMITTEE

(A une réunion du "Free State General Committee" tenue vendredi soir, 29 janvier, la communication suivante a été reçue du major-général N. P. Banks, qui commande le département du golfe; et par un vote du comité, il a été ordonné qu'elle serait publiée dans les journaux loyaux de la Nouvelle-Orléans.)

Quartier Général du Département du Golfe,
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1864.

Au "Free State Central Committee" à la Nouvelle-Orléans, &c.,

Messieurs—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 courant, relative à l'élection des officiers d'Etat, ordonnée pour le 2 février, et de vous soumettre en réponse les suggestions suivantes:

Premièrement—Quant à la qualification des votants: La proclamation du Président du 8 décembre, autorisant des gouvernements dans les Etats rebelles, déclare que toutes les personnes ayant prêté le serment qui y est prescrit, et qui sont votants en vertu de la loi de l'Etat dans lequel ils votent, et à l'*exclusion de tous les autres*, peuvent participer aux élections qui auront lieu dans ce but.

Cette proclamation, prise en elle-même, ne justifie aucune autre interprétation, et veut que les personnes votant dans l'élection à laquelle elle fait allusion, doivent prouver qualité en prêtant le serment qui y est prescrit. Mais vous savez parfaitement qu'un grand nombre de citoyens avaient recouvré leur allégeance, et avaient été restaurés dans leurs droits comme citoyens, en ce qui concerne la franchise électorale, en vertu de la proclamation du ——, communément appelée la proclamation des soixante jours et d'autres ordres du Président affectant les droits des votants dans cet Etat.

La règle générale d'interprétation exigerait qu'on interprétât ces différents documents de façon à les faire accorder entre eux; de sorte, que les personnes qui ont été restaurées dans leurs droits en vertu de l'un d'eux ne soient pas privées de l'exercice de ces droits par suite des clauses ou des expressions techniques d'un autre. En examinant tous ces documents je ne crois pas que le Président ait eu l'intention de priver les citoyens ayant qualité en vertu de ses proclamations et de ses ordres précédents, des droits qui leur étaient garantis s'ils se conformaient aux conditions y contenues; et si cela obtient l'approbation générale des amis du gouvernement dans cet Etat, je serai disposé à lui donner cette interprétation et à admettre à voter dans l'élection du 22 février ou dans les élections subséquentes nécessaires à la complète organisation d'un gouvernement d'Etat, toutes les personnes qui seront enregistrées comme votants sous l'empire de la proclamation du Président du 21 juillet 1862, ou de ses ordres subséquents à ce sujet.

Si cette interprétation ne satisfait pas les amis du gouvernement, je préférerais attendre la décision du Président lui même sur l'interprétation convenable à donner à ces divers [illegible]. Si dans votre opinion ceux qui sont maintenant enregistrés comme votants devraient être admis à voter, il serait [illegible] que l'interprétation [illegible] de la proclamation [illegible]

Secondement—Relativement à la désignation des personnes qui auront à remplir les fonctions de commissaires d'élection, j'ai l'honneur de suggérer que les dispositions du statut auquel vous faites allusion sont inapplicables à cette élection, par suite des vacances existant dans ces emplois. Je serai disposé, après avoir conféré avec le gouverneur militaire de l'Etat, à désigner des personnes convenables pour ces emplois, et à recevoir vos conseils et vos avis sur le choix des personnes convenables pour l'emploi de surveillants de l'élection.

Ces commissaires ou les autres personnes qui peuvent être désignées dans ce but, seront autorisés à administrer le serment convenable d'allégeance aux personnes qui ont autrement qualité pour voter d'après la loi [illegible] sur les élections. Je serai heureux de recevoir les suggestions de votre comité à ce sujet.

Troisièmement—Relativement à l'enregistrement je suggérerai que le serment d'allégeance soit considéré par les commissaires comme un enregistrement suffisant des votes dans le jour de l'élection. Le but ordinaire de l'enregistrement est de permettre aux parties intéressées de contrôler les prétentions des votants qui y participent, et de garder [illegible] les personnes qui ne sont pas dûment qualifiées.

[illegible]

Ayant eu l'honneur de recevoir d'une délégation de votre comité une requête pour que l'élection des délégués à la Convention constitutionnelle, ordonnée pour le premier lundi d'avril, pût avoir lieu le 22 février, jour fixé pour l'élection des officiers d'Etat, j'ai informé la délégation que l'époque de l'élection des délégués était, pour moi chose indifférente, que je n'avais rien à objecter à l'époque suggérée par eux. Mon seul désir était que l'intérêt public fût consulté dans tout arrangement qui serait pris en vue de cette importante élection. Je vous dis encore la même chose. Mais une considération plus attentive du sujet m'a convaincu qu'il y aurait peu de temps pour prendre les mesures convenables pour l'élection des délégués entre le jour de mon entrevue avec le comité et l'élection des officiers d'Etat. Il y a plusieurs importantes questions qui demandent à être sérieusement examinées, et ces questions doivent être décidées avant qu'on puisse faire des writs d'élection pour le choix des délégués à la Convention constitutionnelle. Parmi ces questions sont: La base de la représentation, l'élection des délégués par districts, ou par un ticket général; le recensement sur lequel l'élection des délégués devra être réglée proportionnellement à la population des diverses paroisses de l'Etat, et la question de résidence—c'est à dire si un délégué doit être nécessairement résident du district pour lequel il est choisi—toutes matières importantes à considérer et qui doivent être résolues avant qu'une élection de délégués puisse être ordonnée.

Il est possible que les districts représentatifs, le recensement de 1860, la condition de résidence appliquée à l'élection des Représentants à la Législature, et la base de la représentation fixée par la Constitution de 1852, soient jugés applicables à cette élection. Mais j'hésite à adopter aucune chose des lois existantes, avant d'avoir eu des conférences libres avec les citoyens qui y sont intéressés. Je suis certain que la base de la représentation devrait être changée et je n'ai pas l'intention d'ordonner aucune élection qui ne pourvoie pas à ce changement.

S'il est jugé que le recensement de 1860 représente fortement la population de ce temps-ci, et que les anciens districts représentatifs puissent être pris avec sûreté pour base de l'élection des délégués, je les accepterai volontiers; mais je désire que toutes les questions puissent être rationnellement prises en considération et pleinement décidées.

Cela ne pourrait être fait si l'élection avait été ordonnée pour le 22 février, et c'est pourquoi j'ai hésité à faire le changement requis. Dans le but d'obtenir des informations sur ce sujet, j'ai nommé un comité pour examiner ces questions et d'autres questions se rattachant à l'élection des délégués à la convention, et ce comité se compose du juge Rufus K. Howell, Alfred Shaw, et du Dr James Ready. Je désire que toutes les personnes intéressées en cela puissent présenter leurs vues à ces messieurs.

L'organisation de la Constitution pour cet Etat est une œuvre de haute importance. Il faut donner le temps de choisir des délégués recommandables par leur caractère et leur capacité. La Constitution présente de ce pays devra servir de modèle pour tous les Etats qui ont été en hostilité avec l'autorité du gouvernement général. La convention doit nécessairement prendre en considération toutes les questions et tous les principes appartenant à un gouvernement humain. Ceux qui supposent que ses délibérations peuvent être limitées à quelques jours, ne comprennent pas la dignité de sa mission. Elle doit infuser un sang nouveau et donner de nouvelles forces à la Constitution qu'elle présente au pays.

Une élection précipitée, bien qu'elle put répondre parfaitement aux désirs passagers de quelques hommes, mettrait en péril les grands objets en vue, qui ont autant d'importance pour l'Union que pour l'Etat de la Louisiane.

Je suis sûr que lorsque vous réfléchirez à la grandeur des propositions en connexion avec le choix des délégués, vous conviendrez que le jour suggéré par le comité, n'offre pas un délai suffisant pour qu'elles soient examinées avec une pleine maturité.

J'adresse donc un jour fixé pour l'élection—le premier lundi d'avril.

Une élection des membres du Congrès sera ordonnée pour le même jour.

Il n'y aura pas d'inconvénient à tenir différentes époques pour ces importantes élections. Le choix des officiers d'Etat—affaire distincte et importante, peut bien occuper l'attention exclusive du peuple jusqu'au 22 février.

Ajouter à ce grave devoir le choix des délégués à la convention constitutionnelle et l'élection des membres du Congrès, ce serait précipiter infailliblement la décision de matières de la plus vaste importance.

Acceptez l'expression que je vous donne de mon ardent désir de coopérer avec les citoyens de cet Etat dans toutes les mesures nécessaires pour le rétablissement des grands intérêts qui leur sont confiés.

Je serai charmé de recevoir de vous ou du comité que vous représentez, toutes les suggestions relatives à ces questions ou à d'autres questions qui se rattachent à l'organisation du gouvernement d'Etat.

Je suis, Messieurs,
Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
N. P. BANKS,
Major Général commandant.
31jan—

AVIS D'ELECTION.

PAR GEORGE F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de l'Etat de la Louisiane.

Au Shérif de la Paroisse d'Orléans, salut:

Attendu que conformément à l'autorité en lui investie par le PRESIDENT DES ETATS-UNIS, le Major-Général N. P. BANKS, Commandant du Département du Golfe, a lancé sa Proclamation, en date du Onze Janvier 1864, ordonnant une Election qui sera tenue le 22 FEVRIER 1864, afin d'élire les officiers d'Etat ci-après nommés:

1—GOUVERNEUR,
2—LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
3—SECRETAIRE D'ETAT,
4—TRESORIER,
5—AVOCAT GENERAL,
6—SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE,
7—AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Maintenant c'est pourquoi, conformément à la dite proclamation, j'ai trouvé convenable de lancer celle-ci, mon Writ d'Election, ordonnant une Election des personnes qui devront remplir les vacances désignées ci-dessus.

Conformément à ce qui précède vous donnerez avis de la dite Election, désignant le LUNDI, 22 Février, A. D. 1864, comme le jour où sera tenue ladite Election.

Vous prendrez soin dans votre Paroisse que l'Election soit tenue aux endroits désignés par la loi et qu'elle soit conduite et les retours soient faits conformément à la loi et à la dite Proclamation.

Les retours devront être faits au Capitaine CHARLES C. G. THORNTON, agissant comme Secrétaire d'Etat, au Département de l'Exécutif de l'Etat de la Louisiane, à l'Hôtel de Ville, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, au Département Exécutif, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29 Janvier A. D. 1864, et la quatre-vingt-huitième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

[L. S.] (Signé) G. F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de la Louisiane.

Par le Gouverneur: (Signé) C. C. G. THORNTON, Assistant Secrétaire d'Etat. 1fév—

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection daté du 29 de janvier 1864, à moi adressé par George F. Shepley, Gouverneur Militaire de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, 22me jour de février 1864, pour les officiers ci-après dénommés.

1—Un Gouverneur,
2—Lieutenant Gouverneur,
3—Secrétaire d'Etat,
4—Trésorier,
5—Avocat Général,
6—Surintendant de l'Education publique,
7—Auditeur des Comptes Publics.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis huit heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M. le jour susdit, 22 de février, afin de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surintendance des commissaires et greffiers qui seront désignés par l'autorité compétente.

L'élection devra être conduite, et les retours publics devront être adressés au soussigné chargé de les transmettre, conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 30 de janvier 1864. JAS E. DUNHAM Shérif. 31 jan

MM les Editeurs de l'ABEILLE

Veuillez annoncer que M. JOHN W THOMAS est candidat à la place d'Avocat Général à l'élection qui aura lieu le 22 février prochain. 31 jan— FREE STATE.

Hahn Club—2e District—5e Ward

A une assemblée du "Hahn Club" 2e District, 5me Ward, tenue samedi soir à 6 heures à l'encoignure des rues du Maine et Robertson, les officiers suivants ont été nommés à l'unanimité:

John McClelland, président.
Paul Lambert, vice président,
E. J. Baudier, trésorier,
Francis Boimare, secrétaire.

Les résolutions suivantes présentées par Francis Boimare et appuyées par le comité composé de MM. F. Devergès, Paul Fortier et Joel McLean, ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu, que [illegible] prospérité future [illegible] de l'Etat de la Louisiane, pour le rétablir et le maintenir dans le gouvernement libre [illegible] élection de Michael Hahn [illegible] Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection qui aura lieu le 22 février prochain.

Résolu, que tous nos amis [illegible] JOHN McCLELLAND, Président. FRANCIS BOIMARE, Secrétaire.

[illegible] février 1864 [illegible]

Librairie de A. Ralu.

E. Renan—Vie de Jésus, 1 vol broché et [illegible]
Père Ventura—La Raison Philosophique et la Raison Catholique [illegible]
De Broglie—Questions de religion et d'histoire, 2 vol in 8o.
[illegible] Joly—L'Eglise Romaine en face de la Révolution, 2e édition, 2 beaux vol in 8o, avec gravures.
De Parlo—La Souveraineté du peuple 1 vol 8vo.
Un Ladon—Prêtre et Apostolat.
Le Baudelaire—Guerre du Mexique avec cartes.
A Thiers—Batailles de Waterloo, Mort de Napoléon. Parallèle entre Napoléon et Alexandre, Annibal et Jules César.
[illegible]—Vademecum du Photographe.
Clairier—Le Chasseur du Mexique, ou Traité sur les maladies du [illegible]
Ollendorff—Méthode pour apprendre l'anglais, [illegible]
Histoire populaire de Napoléon par Marco de Saint Hilaire.
Ouvrages de la Bibliothèque—Chemin de fer, Michel Lévy, Cadot, &c.
Chansons de Gustave Nadaud—Recueil de Chansons, &c.
[illegible] pièces de théâtre—Comédies, vaudevilles, &c. à jouer entre jeunes dans les salons.

OUVRAGES DE MEDECINE.

Nysten—Dictionnaire de Médecine.
Jamain—Manuel de Pathologie chirurgicale.
Malgaigne—Médecine Opératoire.
Trousseau, Pidoux—Traité de Thérapeutique.
Becquerel—Maladies de l'utérus, avec atlas.
Bernard & Huette—Médecine Opératoire.
Robert—Clinique chirurgicale.
Nélaton—Pathologie chirurgicale.

MEDECINE HOMŒOPATHIQUE.

Jahr—Manuel de Médecine 4 vol—Maladies des femmes—Maladies des organes digestifs.
[illegible]—Traité des maladies des enfants.
Hartmann—Maladies des enfants.
Grand jeu de l'Oracle des Dames, avec 72 tarots et cartes en trait.
Traité des Songes—L'art de confectionner les fleurs artificielles, &c. &c.

A. A. RALU. 1 fév—4t

C. Ravelet & Fils,

23........Rue de Chartres........23

CETTE maison si avantageusement connue pour le bel assortiment de SES MARCHANDISES SECHES, et qui a depuis longtemps déjà la réputation justement méritée de vendre TRES BON MARCHE, vient de recevoir par les derniers arrivages de France, via New York des marchandises achetées avant la grande hausse, par la maison Ravelet de Paris, ce qui lui permet de les vendre au dessous du cours. Elle se recommande donc tout particulièrement à l'attention des MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

On se chargera, comme par le passé, des emballages et expéditions pour la campagne.

C. RAVELET & FILS. 1fév—3t 23, rue de Chartres

AVIS.

LE soussigné ayant recommencé l'importation de marchandises françaises et d'autres pays d'Europe, a nommé M. JULES LOUVRIER, son agent à la Nouvelle-Orléans.

Il espère que ses amis voudront bien continuer leurs faveurs à son représentant; lui-même étant déjà depuis longtemps favorablement connu de la plupart d'entre eux. L. H. RICHARD, (Antérieurement de la maison Richard, Aldige & Co) 76, rue Canal, au premier. 1fév—1m

AVIS.

LE soussigné ayant la procuration de L. H. Richard, de Paris, pour tout ce qui a rapport à la liquidation de l'ancienne maison Richard, Aldige & Co prévient les personnes qui doivent à la susdite société qu'il ne sera reconnu aucun arrangement qu'ils auront fait que conjointement par M. Paul Aldige et par le soussigné. J. LOUVRIER, 1fév— 76 rue Canal.

Changement de local.

J'AI transporté mon magasin au No 63, DE LA RUE GRAVIER, entre les rues St. Charles et Camp. 1fév— S. H. CASTENDYK.

Propriétés à vendre.

Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses 8 grandes belles propriétés situées dans les 1er, 2me, 3me et 4me Districts; plusieurs belles maisons rue de l'Esplanade et des terrains vagues—Une résidence vis à vis du dépôt des chars au Bayou St. Jean, mesurant 125 pieds de face au Bayou, sur 406 pieds de profondeur—Belle maison &c. Une autre résidence à côté du dépôt des chars, mesurant 216 pieds de face au Bayou St. Jean, sur 250 pieds de profondeur, avec belle maison, &c.—Un lieu de terre borné par les rues St. James, Palmyre, Gasquet et l'Avenue de Carrollton—Trois belles résidences rue Jackson, 4me district.—150 terrains rue du Canal, en dessous du dépôt des chars et l'Avenue Hagan. Pour plus amples renseignements, s'adresser à E. FAUCHET, courtier, 1fév—1m Passage de la Bourse, No 56.

DIVERS. DIVERS.

150 BARILS MESS PORC.
200 onces quinine et 100 onces morphine,
150 barillets bi carbonate de soude,
25 boucauts soude, soda Ash,
50 caisses savon de Castille,
100 balles toile d'emballage,
25 paquets fils de fer, diverses dimensions,
100 boîtes fer blanc en feuilles 1X.1C. [illegible]
50 barils sucre en morceaux de New York,
50 barils sucre en morceaux et en poudre de la Raffinerie Thomson,
4 pipes genièvre de Hollande "Swan,"
5 futailles vinaigre [illegible] LaRochelle,
20 caisses absynthe E Pernod, véritable importée,
25 caisses do C F Berger, do do.

A vendre à l'amiable, par BERNARD TURPIN, 1fév— No 93, rue Vieille Levée.

Dissolution de Société.

LES deux sociétés existant sous les raisons sociales de J. Levois & Co, pour les affaires de détail, et J. Levois pour celles de gros, arrivées à leur expiration, ont été dissoutes d'un commun accord à dater du 1er juillet 1863.

Notre Sr. Paul Vidal reste chargé de la liquidation. Nouvelle Orléans, 30 janvier 1864. Pr. Proc. J. LEVOIS, de Paris, PAUL VIDAL. PAUL VIDAL.

LE soussigné, depuis le 1er août 1862, continue pour son compte, sous la raison de J. LEVOIS & Co, les affaires de GROS ET DETAIL en tissus et nouveautés. M. Ferdinand Mathon, porteur de la procuration générale, est chargé de la direction de la nouvelle maison. Nouvelle Orléans, 30 janvier 1864. P. Pro. J. LEVOIS & Co. F. MATHON. 31 jan—3

En Magasin et à vendre:

200 BARILS FARINE Continental Mills, American Union,
100 1/2 tambours morue,
60 1/2 barils bœuf mess pour familles,
60 barils " "
15 tierçons jambons pressés au sucre,
15 barils pommes sèches,
10 1/2 balles thé noir,
10 caisses vin rouge,
100 grosses tabac à chiquer, Anderson,
100 " " à fumer, "
50 " " " Goodwin,
25 caisses pêches fraîches,
Sabots, épices, poudre, vermicelle, &c., &c.

A vendre par G. W. PORCH, 31janv— Rue Tchoupitoulas, No 37

POUR NEW YORK. *Via la Havane.*

Départ, VENDREDI 5 février, à 8 h. A. M.

Le steamer neuf HAVANA, de marche et de première classe, du port de 1000 tonneaux, commandant Greene, partira pour New York, touchant à la Havane pour y débarquer les passagers et les malles, vendredi 5 février, à huit heures du matin, de son wharf, au pied de la rue St. Joseph, 1er district.

Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser aux agents, AVENDANO BROS, 31 janv rue de la Douane No 116

Partant MARDI, 2 février, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK.—Le steamer de marche et paquebot régulier GEORGE CROMWELL, commandant J. A. Post, partira de son wharf, face à la rue Toulouse, avec les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage, s'adresser à A. MOULTON, 26 janv— rue Natchez, No 11.

Départ SAMEDI 20 du courant, à 8 heures du matin — POUR NEW YORK via la HAVANE.—Le COLUMBIA, steamer favori et régulier de la malle des Etats Unis, commandant D. B. Berry, partira du pied de la rue St-Joseph, le 20 du courant à 8 heures du matin, pour New York et touchera à la Havane afin d'y débarquer les passagers et les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage, (excellents emménagements), s'adresser à Wm J. REID, Rue des Magasins, No 33

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de la côte.

Voyages réguliers deux fois par semaine.

Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine A C. Geddie, J H Hoge, commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, tous les lundis à 5 heures P. M., et tous les vendredis à 10 heures du matin.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord.

Pour fret ou passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, agent, 31 janv— Au coin des rues Vieille Levée et Bienville, au premier.

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M.

Pour PORT HUDSON ET BATON ROUGE.—En remplacement du TECUMSEH, le magnifique paquebot J. H. RUSSELL, capt. S. Hendrickson; E. Burke, commis, partira [illegible] pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, s'il a les permis et les passeports. Pour fret ou passage, s'adresser à E. CONERY, rue Gravier, No 31.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. [illegible] 15jan—1m

AVIS

Le navire Ste GENEVIEVE, capitaine Picard, actuellement en charge pour le HAVRE, a quitté son mouillage du poteau 26, 4e District, pour le No 6, 2me District. Il continuera de recevoir du fret et des passagers. EUG ROCHEREAU & Co, 23 janv— Nos 16 et 18 rue St Louis.

Pour fret ou nolissement.

Le Sloop JOHN SHERWOOD, première classe, capitaine Smith. Pour fret ou nolissement, s'adresser à W J. REID, 6 janv— rue des Magasins No 33.

ON DEMANDE UNE GOELETTE pouvant porter 3,000 barils de mélasse [illegible] S'adresser 43, rue Vieille Levée. 29jan—6t

POUR VERA CRUZ. Ligne régulière.

La goélette [illegible] ZONONI, capitaine [illegible], partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage s'adresser No 25, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St. Philippe. M. J. CORNIER, 28 jan— de 10 heures A. M. à 3 h. P. M.

POUR LAGUNA — YUCATAN — Partant positivement le 6 ou le 7 février. Le Brick JESSIE RHYNAS, capitaine M. N. Carver, partira pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser chez E. FERNANDEZ & Co., 32 Vieille Levée.

N. B.—Ce navire offre une bonne occasion pour le transport des artistes et des ouvriers émigrant à la Laguna, où leurs services sont requis. 16jan—10t

AVIS.

Les personnes qui désirent avoir des informations sur les marchandises qu'il leur faut pour expédier pour la Laguna (Carmen) Yucatan, peuvent s'adresser rue St Louis [illegible]

Pour Bordeaux ou le Havre.

Le beau trois mâts français de première classe GUANTANAMO, capitaine Chaignau, [illegible] s'adresser à EUG ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis.

POUR LA HAVANE.

Le beau navire français TALBUS, capitaine [illegible], est en chargement pour la Havane. Pour fret ou passage [illegible] s'adresser au capitaine à bord ou à C CAVAROC & CO, 116, rue Royale.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Nlle Orléans, 30 janvier 1864.

LES Sociétaires et les membres sont prévenus que la réunion [illegible] aura lieu le PROCHAIN LUNDI 1er février [illegible] Le Président prie d'être exact. F SCHUMACHER, Secrétaire.

Chemises françaises

TOILE ET COTON

Chemises pour jeunes garçons ET CHEMISES DE NUIT

Les personnes qui préfèrent porter des chemises françaises en trouveront au coin des rues CANAL ET ST CHARLES, Ancien magasin de LEIGHTON.

N. B.—On fait sur commande, DES CHEMISES ET DES COLS en tous genres à l'établissement connu sous le nom de 31 janv— OUR FIRST FACTORY.

IMPORTATION DIRECTE.

Marchandises de Printemps

NOUS ouvrirons LUNDI, 1er février, un magnifique choix de

Percales imprimées haute nouveauté
Jaconats et Organdis do
Mousselines taille-double do
Brillantés et Piqués Pompadour,
Batiste imprimée,
Mozambique chinée,
Grenadine brodée et unie,
Barège quadrillé et broché,
Alpacas imprimés et couleurs unies,
Foulards unis et imprimés.
Chemises unies et brodées pour dames,
Jupons Gabrielle,
Corsets impératrice et brassières,
Gants de peau, Mitaines filet,

J. LEVOIS & CO, 31 jan—4t Encoignure Canal et Bourbon.

AVIS.

ON demande deux ouvriers et trois femmes pour travailler sur une habitation à 35 milles, près du railroad. S'adresser à C. ROCTES, 30jan—4t rue de Chartres, No 136

Divers. Divers.

100 SACS CAFE RIO PRIME,
75 barils bœuf prime,
50 barils oignons en parfait état.

A vendre par WM. J. REID 31 janv— Rue des Magasins No 33.

TOILE A VOILE ET BUNTING

50 Rouleaux TOILE A VOILES, Nos 0 à 9
[illegible] pièces BUNTING, couleurs assorties.

A vendre au No 33 de la rue des Magasins. 31 janv—7

Cheval trouvé.

Il est entré, le 15 décembre, dans la propriété de M. Blanc, rue de l'Esplanade, à côté du cimetière St Louis, un cheval brun. Il a une petite tache blanche au front, étampé à la cuisse A S. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. 31 janv—3

Dix piastres de récompense seront données à celui ou ceux qui donneront des indications nécessaires pour faire retrouver un cheval bai brun, ayant une étoile blanche au front, une tache blanche sur le dos du côté gauche, le bas des jambes jaunâtres, étant étampé du côté gauche aux initiales J. C. Le dit cheval ayant été enlevé de l'écurie de Victorin, encoignure Gentilly et Havana, Troisième District, dans la nuit du 29 au 30 janvier. 31 janv—3t JEAN CARRER.

Drogues et Médicaments.

Le soussigné a acheté les DROGUES, les MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de l'ancien établissement de M. Hu. KENNEDY qui se retire des affaires et a recommandé l'acquéreur à la clientèle de la pharmacie. M. P. BERAT qui a dirigé si longtemps les affaires de l'établissement et est si bien connu, reste chargé de la direction. Le plus grand soin sera porté aux prescriptions et aux ordres des Planteurs. 29 jan—1m EDOUARD MONTEUSE.

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.

Une cargaison de cet excellent charbon pour les salons, est en débarquement au poteau No 25, 2me District au pied de la rue des Ursulines, et sera livrée, dans tous les quartiers de la ville, à raison de $4 50 le baril, pendant le débarquement. A vendre également, à bon marché, du charbon Hack pour les machines. S'adresser au navire ou au No 55 de la rue St Charles, de 10 heures à 2 heures. 29 jan—12t EDMUND M. IVENS.

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1 janv—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
375......RUE DAUPHINE......375.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement [illegible] 31 août—1an

A LA SELLE ANGLAISE.

MM. J. GUILBAUX et GIEFERS, s'étant associés par acte devant notaire, exploitent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS.

No. — 24 — RUE ST-CHARLES. No. — 24. — Rue ST-CHARLES

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, EPERONS à VIS et autres, &c. &c. Le tout à des prix modérés. 3 janv—1m

Lager Beer, de New York.

Reçu par le Geo Cromwell, Du LAGER BEER, de New York, de PREMIERE QUALITE, à vendre au COLISEUM, rue Bienville, No 58. 31 janv—3 JOHN HOSCH.

ALFENIDE! ALFENIDE!

REÇU par le steamer Columbia— Un assortiment de couverts de table, cuillers à café, cuillers à potage, en ALFENIDE VERITABLE. —AUSSI— Un assortiment d'articles d'Ecrins, tels que Flambeaux, Salières, [illegible] &c. &c. A vendre par A. RALU, rue de Chartres, Dépôt de l'Alfénide véritable.

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.
Rue Gravier.
Lundi soir, 1er février,

Bénéfice de M. Lewis Baker. Attractions combinées. On représentera pour la première fois, cette saison, le grand drame intitulé DOT, OR THE CRICKET ON THE HEARTH. Cette pièce sera ornée de changements à vue magiques, de scènes provoquant l'illusion, le tout d'un délicieux effet. M. Baker remplira le principal rôle.—Il sera, en outre, représenté la fameuse tragédie de COMEDY OF ERRORS de Shakespeare.

Académie de Musique.
Lundi soir, 1er février

Première représentation de la célèbre Mlle CAROLISTA, l'émule de Blondin.

Mlle LOLA LEHMAN—ROBERT NICOLO—Le GRAND CIRQUE—Les SINGES et les CHIENS SAVANTS

Un grand bal paré

Sera donné (pour répondre à des demandes particulières) *par la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle Orléans*, dans la salle au coin des rues Grands-Hommes et Champs Elysées,

MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864, —Mardi-Gras—

Le produit en sera consacré au but charitable que se propose la Société.

DIRECTEURS:

A. Vieira,	A. F. Valensia,
J. Orlia,	Jose Rivas,
J. Lindo,	O. Ammon,
A. de Freitas,	J. Lebiano,
F. Ripoll,	J. Bouet,
Wm. Thayer,	J. Powers,
J. Dalmedo,	T. Galloy,
V. Camogli,	Louis Donnes,
M. Mesquita,	V. [illegible],
L. Hartman,	A. Degorge.
Alex. Martin,	

Comité d'Invitation.

Commissaires

A. Degorge, L. [illegible], Chs Weiss, Chs Loos, A. A. Marchand, E. Beaudet.

On peut obtenir des invitations pour dames et des billets pour messieurs en s'adressant à l'un des Directeurs ou au Président, à la salle de la Société.

Billets pour messieurs...... $1.

Les dames sont priées d'apporter leurs billets d'invitation, car il ne sera positivement admis personne sans billet.

La salle sera ornée de tous les emblèmes de la Société. 30janv—

GRAND BAL PARE — pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au profit de la caisse générale, au nouveau Théâtre de l'Opéra.

MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864. —Mardi-Gras— Directeurs

J Dubalen,	L Clo,	M E Dary,	J C Schmidt,
J Hobeau,	C O Jarleau,	F Berrelly,	J Vileman,
F Schumacher,	P Martin,	A Martin,	P Danese,
W Reinerth,	J H Clerc,	J Coud,	J Lirez,
H Dreyfus,	T McMahon,	F Kaemer,	J A Ferrebour,
E Deneubaud,	Aug Ivey.		

Prix du billet......$1. Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et jeudis soir. Il ne sera émis aucune invitation de dames après mardi 2 février, date de la dernière réunion du comité. Les dames sont priées de présenter leurs cartes d'invitation à la porte, car personne ne sera admis sans carte. Il ne sera pas vendu de cartes pour messieurs à la porte le soir du bal. On peut avoir des cartes d'invitation en s'adressant à l'un des Directeurs du bal. On peut se procurer des cartes pour messieurs chez F. Dreyfus, au coin des rues Levée et Toulouse; F. Schumacher, au coin des rues Conti et Grands-Hommes; J. H. Clerc, rue Ste Marie, No 18, 4e District. Pour la location de la buvette et du restaurant, s'adresser par écrit à J. Dubalen, rue de la Vieille Levée, No 36, ou à W. Reinerth au No 23 de la rue de Chartres, coin Douane. 16janv—au fév

I. O. O. F.

BAL PARE ET INSIGNES ODD FELLOWS

UN bal paré sera donné par l'Ordre Indépendant des Odd Fellows, JEUDI SOIR, 4 février 1864 au NOUVEAU THEATRE DE L'OPERA, au coin des rues Bourbon et Toulouse au profit de la caisse de secours des veuves et des orphelins.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être faites par écrit, en indiquant les résidences des dames et être déposées au bureau du Grand Secrétaire, à l'Odd Fellows' Hall, ou remises à l'un des directeurs. Il ne sera pas émis d'invitations après mardi, 2 février.

COMITE. [illegible]

UN GRAND BAL PARE

SERA donné par les jeunes gens français du Quatrième District, au UNION HALL, rue Jackson, MARDI soir 9 février

MARDI-GRAS.

DIRECTEURS [illegible]

BRETT & DAVIS,

RUE GRAVIER, No 22, Coin Tchoupitoulas.

Annoncent à leur clientèle qu'ils ont reçu par le steamer Cromwell, et ouvrent en ce moment 100 caisses et balles de

MARCHANDISES D'ETE

DE NOUVEAUX GENRES,

qu'ils offrent au commerce aux plus bas prix possible.

En Indiennes nouvelles,

Ils ont les Ashford, Spragues, City Mills Lights Laconias, Lawrence, Medium Lights Dutchess & Lights, Sprague B & W, Washington Lights.

En Linons,

Lodi's 1ere, anglais fins imprimés, Lodi's 12mo,

Mousselines imprimées,

Mousseline fantaisie,

En COTONS BLANCS ils ont les Dover 4/4, Forestdale 4/4, Montiorello 4/4, Reynolds 4/4, Granite 4/4, Arkwright 4/4.

En COTONS ECRUS India 4/4, Putnam 4/4, New York Premium E 4/4.

Egalement — Denims Yantic, Stripes Manchester, Stripes Matachet, ditto Marlboro, Stripes et Ginghs Indigo, ditto Vanderbilt, Coutils à matelas [illegible], Plaids Marlboro, [illegible] Pantalons, Mouchoirs Madras Batistes assorties.

Le commerce est prié de se rappeler que MM. Brett & Davis ont constamment en magasin un immense stock de

Marchandises sèches

De toutes espèces.

—EGALEMENT—

BOTTES, SOULIERS ET VETEMENTS.

Comme addition à leur stock, ils offrent maintenant un magnifique choix de

Chapeaux de laine,

Gros, fins et extra-fins, noirs et en couleur, pour hommes et enfants, à des prix qui défient la concurrence. 26 janv—au fév

Briques Stombridge à feu,

Attendues, à vendre par E. J. HART & CO, 30jan—10t Rue Tchoupitoulas, Nos 27 et 79.

A LOUER.

A LOUER—Le premier étage de la belle bâtisse de l'angle des rues Canal et Carondelet. S'adresser au magasin de DYER

En débarquement:

100 barriques vin rouge St-Julien Medoc.
50 barriques vin blanc Haut Sauternes,
200 caisses vin en demi bouteilles,
100 caisses sardines à l'huile,
50 caisses prunes d'Ente.
100 paniers champagne véritable Piper Heidsick.

En débarquement des navires Taurus et Aug Lewis.

A vendre par ANT. LANATA, 27 janv—6t 9 et 11, rue Jefferson

A VENDRE.

30 Meules fromage de Gruyère,
200 caisses demi caisses et quart raisins de Malaga,
20 barils raisins de Corinthe, nouveaux,
100 caisses prunes d'Ente en pots,
25 barils sucre concassé et en poudre de N. York.
15 balles de 15 mille bouchons pointus
50 paniers huile d'olive Bacigalupi et Possel,
200 caisses savon de Marseille.

Par ANT. LANATA, 27jan—6 9 & 11, rue Jefferson.

DIVERS. DIVERS.

PAPIER—30 balles,
CHIFFONS—10 balles,
MOUSSE—30 balles,
GOUDRON—100 barils,
METAL A BOITES—1000 livres.

A vendre par JOHN GRACE, 29 janv—3t Bank Place No 5

THES. THES.

UNE petite facture de THES Young Hyson et Pouchong. A vendre par JOHN GRACE, 29 janv—3t Bank Place No 5

CHARBON.

CENT tonneaux CHARBON Locust Mountain. A vendre par JOHN GRACE, 29 janv—3t Bank Place No 5

Champagne Crème de Bouzy.

50 PANIERS grandes bouteilles,
50 " demi bouteilles.

En débarquement du navire "Comtesse de Brionne" de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 16 & 18 rue St-Louis

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 30, 3me district, ou chez M. Dubosset, encoignure Royale et St Louis. 28 janv—3m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 127, au No 24 de la même rue, près Douane. 8 déc—3m

JOHN TOURO, Notaire
No 30, Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, du règlement des avaries, de la collection des billets et du courtage en général. 14 déc—3m

INDIGO DE GUATEMALA—2000 serons à vendre par BOUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches — Marchandises sèches.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

LUNDI, 1er février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Casimirs et satinet,
Cotonnades, denims et stripes,
Coutils français fil,
Toile 11/4 et 12/4 pour draps,
Flanelles grises, rouges et bleues,
Bas blanches 6/4 et 7/4,
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Baréges anglais, unis et brodés,
Toiles d'Irlande, blanches et imprimées,
Jaconat blanc et mousseline suisse,
Brillantine blanche et dessins,
Toile et Bobinet à moustiquaires,
Cotons blancs et écrus,
Ginghs fil et coton,
Ginghams fins d'Ecosse,
Linons Pacifics,
Mousselines blanches et Tape Check,
Flanelle toile 4/4,
Un bel assortiment de bonneterie anglaise,
Crinolines, et corsets,
Coton Alexander en bobines, 200 grosses. 30 jan

La goélette Nancy Mills, solidement construite — Vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu à l'encan, mardi, 2 février, à quatre heures de l'après midi, telle qu'elle est, au pied de la rue Toulouse—

La goélette NANCY MILLS, avec ses gréements et apparaux, du port de 88 tonneaux, construite en chêne blanc, chevillée en cuivre, en bon état et prête à prendre la mer.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U 30 jan

COTON! COTON!

PAR PHINNEY & AMORY,
Encanteurs pour les prises des E. U.
Bureau, au coin des rues Camp et Commune,

Il sera vendu, par ordre du marshal des E. U., pour le District Oriental de la Louisiane, mardi, 2 février 1864 à midi, à la Presse à coton "Planters" au coin des rues Annonciation et Richard—

3 balles et 2 restes COTON détaché

On trouvera des échantillons à notre bureau la veille du jour de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29janv

COTON. COTON.

PAR PHINNEY & AMORY,
Encanteurs pour les prises des E. U.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre du marshal des E. U., pour le District oriental de la Louisiane, MARDI, 2 février 1864, à midi, à la Presse à coton "Planters", au coin des rues Annonciation et Richard—

28 balles COTON,
chargement de la goélette Mary Ann.

On trouvera des échantillons à notre bureau, la veille du jour de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 janv

Ventes par Phinney & Amory.

GOELETTE ET COTON.

PAR PHINNEY & AMORY, Encanteurs
Pour les prises des Etats-Unis—Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, par ordre du Marshal des Etats-Unis, pour le District oriental de la Louisiane, mardi, 2 février 1864, à midi, à la Presse à coton "Planters", au coin des rues Annonciation et Richard—

La goélette EUREKA, avec ses apparaux et ses meubles et le reste de sa cargaison, composée de 9 balles de coton.

On trouvera des échantillons du coton, la veille du jour de la vente, à notre bureau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 29janv

Vente à l'encan du fonds et des installations d'un magasin de groceries en détail.

PAR J. P BOISSEAU, encanteur,
Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier.

IL sera vendu mercredi, 3 février, à 11 heures—Tout le contenu et les installations d'un magasin de groceries situé au coin des rues Bons Enfants et Union, 3me District, [illegible] Conditions, comptant. 31 jan

Magasin de groceries pour familles.—Vente à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29 coin Gravier.

Il sera vendu, mercredi, 3 février, à 10 heures du matin—Le contenu et les installations d'un magasin de groceries [illegible]

Conditions—comptant 1fév—3t

Voiles, gréements, bateaux, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra,—lundi, 1er février 1864, à 10 heures du matin, au poteau No 14, 1er District—[illegible] 3 grandes voiles, 2 voiles de perroquet, [illegible]

Conditions—comptant 1 fév

Son Son Son

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 2 février, à 11 heures du matin, au magasin No [illegible] de la rue Poydras—[illegible] son [illegible] de choix.

Conditions—comptant. 1er fév

Entrepot de Tapis,

No 19....Rue de Chartres....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis, Ingrain,
VENITIENS, [illegible]
NATTES blanches, rouges à carreaux, &c.,
TOILE CIREE, de différentes largeurs et qualités.

Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, [illegible] pianos, meubles fins, [illegible] au Bureau de Prêt de la Louisiane, No 35, St-Charles, entre [illegible] et Gravier. J. HART.

N. B.—On prête à la semaine, [illegible]

Magasin de Chaussures.

Le magasin de [illegible] M. J. J. WECKERLING [illegible] rues Esplanade et Vieille Levée [illegible]

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement [illegible]

Restaurant Richelieu.

M. E. FERRANTIT, avantageusement connu à la Nlle-Orléans comme à Matamoros, Mexique, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'établir [illegible] BOCA DEL RIO [illegible]

CHAMBRES GARNIES

CHAMBRES garnies à louer, dans une famille, [illegible] No 104. 10janv

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle de la Louisiane,

Au coin des rues Camp et Natchez.

UNE élection de Directeurs, pour un an à partir du deuxième lundi de mars prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI 15 février 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. 27 janv—au 15 fév J. P. ROUX, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 30 décembre 1863.

LES actionnaires de cette Banque sont avertis que l'élection de neuf directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, lundi, 1er février prochain, de 10 à 2 heures. E. ROUSSEAU, 31 déc—3m Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 26 janvier 1864.

UNE élection de neuf Directeurs de cette Banque par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, au local de la Banque, LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. A. BERNARD, 26 janv—au 1er fév Caissier.

AVIS.

LE soussigné déclare par ces présentes, qu'ayant perdu son portefeuille le 2 janvier courant, il n'a jamais un instant soupçonné M. Dominique Po[illegible] J. LAPEYROLERIE. 30 janv—3t

AVIS.

DEMANDE d'une femme française de bonne volonté pour le service d'une maison. S'adresser à ce bureau. 30jan—3t

GROCERIE A VENDRE.

A vendre une GROCERIE située au coin des rues Bourbon et St. Philippe. A la grocerie est jointe une Buvette (Bar-Room). Les deux branches de l'établissement sont assorties de tous les produits nécessaires pour ce genre d'affaires. 29janv—7t

DIVERS en débarquement et en magasin—

20 balles amandes Tarragone de choix,
20 barils morues d'Italie,
25 paniers champagne "Loisgard & Co",
40 demi boîtes thé Oolong de choix, pour familles,
15 1/4 do do do
20 1/2 do do commun,
20 1/2 do Young Hyson, Gunpowder et Impérial fins et extra fins,
50 caisses de 6 et 12 livres thé Impérial,
10 do huile d'Italie extra fin, pour table.

En magasin et à vendre par E. S. KEEP, 29 janv—3t rue Poydras, No 62

300 BARILS FARINE extra de choix,
25 barils bœuf mess nouveau,
25 barils porc mess nouveau extra,
25 do prime mess.
5 boucauts épaules prime,
10 tierçons jambons en très bon état,
50 barils pois du Canada pour nourrir les vaches, à vendre à bas prix,
10 barils pois communs,
50 caisses savon, barres d'une livre.

A vendre par E. S. KEEP, 29 janv— rue Poydras, No 62

AU PUBLIC

Mme LABLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence,

103..........RUE BIENVILLE..........103

IL n'est rien de plus étonnant que [illegible] un étranger vous raconter toute votre vie passée et en donner [illegible] les détails les plus intimes. [illegible]

Mme Lablanche demeure au No 103 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal.

Consultations en français et en anglais.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs. 27 déc—3m

PLUS DE DISTANCE

DIVINATION! PREDICTION!

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 8 heures de l'après midi. Rue St. Louis, No 38.

TABAC EN FEUILLES.

150 caisses TABAC pour cigares et tresses, à vendre par E. J. HART & CO, Nos 27 et 79, rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Souliers pour dames, Habillements, Chapeaux, Articles de fantaisie.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, No 61, rue de Chartres.

LUNDI, 1er février, il sera vendu à 10 heures du matin, rue de Chartres, No 60—

30 caisses chaussures pour hommes et femmes,
10 do chapeaux pour hommes et enfants.

—Aussi—

Toiles d'Irlande, jaconats imprimés, mousseline en batiste, mozambiques, baréges, nappes en fil, De Victoria, flanelle coton, étoffes à carreaux, [illegible]

—Aussi—

Habillements, chemises en flanelle, chemises en mérinos, chemises blanches, caleçons, &c.

—Aussi—

Un lot rubans, gants, mercerie et articles de fantaisie.

Conditions au comptant. 31 janv

Farine, cigares, porc mess, bœuf, conserves, &c. à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY,
Bureau, rue du Camp No 38.

IL sera vendu, lundi, 1er février, à 10 heures et demie, au magasin d'encan rue du Camp No 38—[illegible]

—EGALEMENT—

20 barils whisky [illegible]

Conditions—Comptant. 31 janv—3

COTON COTON.
150 balles à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu mardi, 2 février, à 11 heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 38—

150 balles COTON.

Des échantillons seront exposés à la vente.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 janv

Jaconats et organdis français,
INDIENNES,
Toiles imprimées, Soieries, Robes, Bonneteries.
—Aussi—
350 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co,
Joseph HOLT, encanteur.

MARDI 2 février, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 65 et 67, rue de la Vieille Levée

7 balles jaconats français,
5 balles organdis français,
5 balles indiennes françaises,
3 caisses toiles imprimées, &c.,
100 pièces bobinet pour moustiquaires,
25 pièces soieries noires,
800 douzaines bas et chaussettes, anglais et allemands.

—Aussi:

350 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que Ginghams, Linges coton et fil, Percale blanche, Toiles d'Irlande, Popelines, Baréges brodées, Corsets, Cotons blancs et écrus, Indiennes Philip Allen, Jaconats Dunnell et autres, Denims Kentucky Jeans, Cotonnades, Jaconats américains, Mouchoirs batiste, Flanelles, Satinets, Brins fil, Jupons, Coton en bobines, Mousseline suisse, Broderies, articles de fantaisie, &c.

Conditions au comptant. 31 janv

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau No 55, rue Royale, près St Louis

Succession de E. Duval. No 19,233.

EN vertu d'un ordre de la 2me Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à l'encan public, lundi, le premier jour du mois de février 1864, à midi, [illegible] rue Dauphine, No 187, entre les rues Dumaine et Ste Anne, savoir

Un lot de meubles [illegible]
Un lot de bijoux [illegible]

Conditions—comptant, payable en billets [illegible] 29janv—

VENTES JUDICIAIRES.

John Henderson vs Claus Hoffmann

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,997.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 6 de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants, rue du Canal et des Changeurs, rue Royale, entre Conti et Bienville, dans le premier District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite ci-après:

[illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1 fév—[illegible] mars 1

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de [illegible]—No [illegible]—

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, [illegible]

A. MOREL, Député greffier.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Texas.

Nouvelle Orléans, 2 janvier 1864.

CONFORMEMENT aux règlements de cette compagnie, une élection de directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue [illegible] No 15, le deuxième lundi de février prochain. J. S. HANNA, [illegible] président.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1863.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection de trois directeurs pour cette institution aura lieu au local de la Banque, lundi 1er février, de dix à deux heures. H. L. FRERET, Caissier. 4 jan—1m

PERDUS.

DEUX certificats de la Banque d'Amérique, No 14, pour 20 actions [illegible] et No 97, pour 20 actions [illegible]

ALFRED KEARNEY, 22 janv—6t rue des Magasins No 32

ALFRED ROBLIGNY, Encanteur

Se charge de la vente des propriétés foncières ou autres. Bureau, au Merchants & Auctioneers Exchange. 16 janv—

Marchand de groceries en gros ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE

C. A. CONWAY,

Vient d'ouvrir un grand établissement au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, pour le commerce des groceries en général et les affaires de commission. Il reçoit des consignations par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 93, rue de la Vieille Levée,
Entre St Louis et Conti. 16 déc—3m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée. Nouvelle Orléans, 18 novembre 1863. 19 nov—3m

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c
41......Vieille Levée......41
NOUVELLE ORLEANS 18nov—3m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MEDOC,
[illegible]
20 barils vieux sherry, [illegible]

E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

AVIS.

LEON COUGET prévient ses amis qu'il vient de recevoir en MAGASIN DE VINS, COGNAC ET LIQUEURS, au No 31 rue Madison, pour le compte de M. Joseph Forgues. Il vendra du bon vin pour familles à 25 et 30 cts la bouteille.

Demande de domestiques.

ON demande un domestique de salle à manger et une ou deux servantes de dix à vingt ans. Des personnes de couleur, bien recommandées, auraient des bons gages. S'adresser au No 125 de la rue St. Charles. 27janv—3t

MODES.

Mme RENAUD LEPETIT,
Encoignure Toulouse et Royale.

Mme RENAUD LEPETIT arrivant de Paris annonce aux Dames qu'elle vient d'ouvrir [illegible] confections pour chapeaux et coiffures de dames et enfants

PARURES DE BALS ET MARIAGES

Chapeaux! Chapeaux!

35, Rue des Magasins, 35.

LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, pour hommes et garçons, [illegible] de nouveaux genres.

Manufacture à Brooklyn, New York. 14 nov—1m E. S. BENEDICT

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,

136, rue du Canal, près de la rue Baronne, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. Fouché, [illegible]

Il continue à exécuter toutes les opérations [illegible]

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 5 janv—1m

Changement de local.

LE soussigné a transporté son magasin de cigares du No 4 de la rue des Magasins, au No 38 de la rue de la COMMUNE, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, où il tient constamment un grand assortiment de VERITABLES CIGARES DE LA HAVANE, des Cabañas, Partagas, Intimidad, Meridiana, Hidalgo, Imperial, Flor de la Habana, &c. &c. JAYME MAGI importateur.

ENGELURES.

REMEDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par [illegible]

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR.
201........Rue de Chartres........201.
Entre Ste Anne et Dumaine.